



www.smarnu.org

Dr James Brodeur
06 88 60 87 09



www.amuf.fr

Dr Patrick Pelloux
06 80 40 09 08



www.snphar.com

Dr Michel Dru
06 73 98 08 52



www.samu-de-france.fr

Dr Marc Giroud
06 07 75 53 37

Lyon le 20 novembre 2008

Madame Annie PODEUR
Direction de la DHOS

Madame la Directrice de l'hospitalisation,

Le 7 Février 2008, après un long conflit, vous avez signé avec la Fédération de la Permanence des soins Hospitalière un protocole d'accord relatif à l'engagement d'une concertation relative à la permanence des soins.

Les thématiques suivantes devaient être abordées : décompte du temps de travail, pénibilité au travail, et conditions de valorisation et de reconnaissance du temps de travail de permanence des soins.

Quelques réunions se sont déroulées sous la responsabilité de Madame Dautume, et un relevé de conclusions sur la reconnaissance et la valorisation de la permanence des soins hospitalière a été signé avec vous le 21 mai 2008.

Depuis juillet, et malgré plusieurs sollicitations, vous ne nous avez proposé aucune date ni aucun calendrier de négociation avec la DHOS.

Pire: les représentants de l'AMUF, que vous avez reçus hier, ont appris que les médecins ayant jusqu'ici un fonctionnement en temps médical continu avec décompte en heures vont être obligés de repasser à un comptage de leur temps de travail en demi journée, afin de permettre aux hôpitaux de gagner gratuitement du temps médical (de l'ordre de 26 à 30%, comme le recommanderait la MEAH).

Or parallèlement, vous accordez aux médecins exerçant en libéral, à l'hôpital comme à la ville, des avantages financiers dont la différence de traitement nous laisse fortement penser qu'un nouveau cap est franchi contre les praticiens hospitaliers (notamment ceux de la permanence des soins) et en conséquence contre l'hôpital public.

Vous êtes effectivement dans l'esprit de la future Loi HPST, mais par contre cette attitude est contraire à tous les engagements pris de revaloriser les métiers à permanence des soins, qui nous conduira à travailler plus pour gagner moins. Nous demandons à être reconnus et payés pour notre travail et sa pénibilité.

Devons nous voir dans l'absence de réponse pour une nouvelle négociation une rupture (une de plus !)? Auquel cas nous saurons en tirer les conclusions qui s'imposent à nous, aussi bien sur la signification de ce silence, que sur notre stratégie à venir pour la future période.

Déjà l'AMUF rentre dans un conflit jamais vu, dont la symbolique va faire du bruit, et les autres syndicats de la FPSH n'excluent aucun moyen d'action pour faire entendre la voix des praticiens hospitaliers.

Nous exigeons donc la reprise très rapide des négociations sur la permanence des soins, et le respect des engagements pris par vous-même.

Nous attendons votre réponse, et je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, pour la FPSH, mes salutations.